



BIEUJAC - ST PARDON DE CONQUES

Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique

Séance du 14 Octobre 2016

L'an deux mille seize, le 14 octobre, à 18h30, le Conseil du SIRP de Bieujac – Saint Pardon de Conques, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Saint Pardon de Conques, sous la présidence de Monsieur Jean Claude DUMENIL.

Etaient présents:

Mme DARRIET Mélanie, membre titulaire
Mme JURADO GONZALES Evelyne, membre suppléante

M. DUMENIL Jean Claude, président, membre titulaire
M. PAING Jean Baptiste, vice-président, membre titulaire
M. DUCASSE Philippe, membre titulaire
M. BAGUR Jean Philippe, membre titulaire
M. NORMANT Guillaume, membre titulaire
M. BLANGERO Gilbert, membre suppléant

Melle BOBKIEWICZ Claire, secrétaire du SIRP

Absents excusés:

M. REVUELTA Fabrice, membre suppléant
M. BOURREL André, membre suppléant

Formant la majorité en exercice

Secrétaire de séance: M. NORMANT Guillaume

I – Approbation du compte-rendu du 8 septembre 2016

Monsieur le Président demande au Conseil du SIRP s'il y a lieu de prononcer des remarques sur le compte rendu de la dernière assemblée. Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

II- Tableau du personnel

Monsieur le Président présente au Conseil du SIRP le nouveau tableau du personnel suite aux changements de grades de certains agents.

| Cadres d'emploi | Grades | Effectifs | Temps de travail hebdomadaire |
|------------------------|---|------------------|--------------------------------------|
| Administratif | Adjoint administratif 1^{ère} classe | 1 | 21.5 H |
| Technique | Adjoint technique 1^{ère} classe | 1 | 32.39 H |
| | Adjoint technique 2^{ème} classe | 1 | 32 H |
| | Adjoint technique 2^{ème} classe | 1 | 27.61 H |
| | Adjoint technique 2^{ème} classe | 1 | 6.5 H |
| Animation | Adjoint d'animation 1^{ère} classe | 1 | 29.41 H |
| | Adjoint d'animation 2^{ème} classe | 1 | 28.62 H |
| | Adjoint d'animation 2^{ème} classe | 1 | 13.65 H |

Après avoir fait lecture du tableau, Monsieur le Président précise au Conseil du SIRP que Madame Delphine DELAPORTE, agent titulaire vient de démissionner et que sa remplaçante, Madame Céline AUTISSIER n'apparaît pas dans ce tableau, puisque n'ayant pas le statut de titulaire.

Monsieur Jean Philippe BAGUR demande, à la requête d'un administré, si le nombre de jours d'absences des membres du personnel du SIRP est en dessus ou en dessous des ratios nationaux. Monsieur le Président signale qu'il va vérifier les données chiffrées et qu'il communiquera sur le sujet lors d'un prochain Conseil.

Monsieur le Président soumet au vote le nouveau tableau du personnel. Ce dernier est adopté à l'unanimité.

III- Assurance bâtiments et personnel

Monsieur le Président présente au Conseil du SIRP le dossier de l'assurance des bâtiments et du personnel tout en précisant qu'il convient de résilier le contrat actuel avec la SMACL étant donné que les biens mobiliers ne sont pas assurés au sein des bâtiments scolaires de Saint Pardon de Conques. En effet, il s'avère que les murs et toits sont bien assurés par la Mairie de Saint Pardon de Conques, mais pas les matériels du SIRP qui s'y trouvent à l'intérieur. En conséquence, le SIRP doit prendre une assurance afin de couvrir les contenants.

Monsieur le Président annonce au Conseil du SIRP que trois compagnies d'assurances ont été mandatées pour faire une proposition financière complète. Ces trois compagnies sont la SMACL, GROUPAMA et AXA. Les principaux éléments de ces offres sont les suivants :

Bâtiments des deux écoles en tant que locataire :

- ✓ GROUPAMA : 1 762.91 € / an
- ✓ AXA : 1 245 € / an sans protection juridique ni auto collaborateurs
- ✓ SMACL : 2 061.49 / an

Personnel : Avec une franchise de 10 jours

- ✓ GROUPAMA : taux de 5.41% en CNRACL et 1.16% en IRCANTEC avec 10 jours CUMULES par an de franchise
- ✓ SMACL : taux de 6.64% en CNRACL et 1.75% en IRCANTEC avec 10 jours FERMES par arrêt de franchise.

Monsieur le Président précise que la SMACL assure déjà les collaborateurs du SIRP. Toutefois, il fait remarquer que la SMACL prend en compte les jours d'absences fermes et non les jours d'absences cumulés (arrêt de moins de 10 jours),

Monsieur Jean Baptiste PAING demande s'il est possible de prendre une compagnie pour assurer le personnel et une autre pour assurer le reste. Monsieur la Président confirme qu'il est tout à fait possible de procéder de la sorte mais ne juge pas la décision opportune pour ce dossier précis.

Monsieur le Président informe le Conseil du SIRP que le contrat actuel avec la SMACL vient d'être résilié afin de pouvoir repartir sur un nouveau contrat englobant la totalité des éléments demandés (personnel, biens mobiliers, etc.....).

Il précise également que dans l'ancien contrat, les jours d'absences fermes coûtaient chers car les petits arrêts n'étaient pas remboursés.

Après examen des offres des trois compagnies, il s'avère qu'AXA est moins cher sur le bâti.

Monsieur Gilbert BLANGERO demande des précisions sur le tarif pour les bâtiments. Le montant est de 1 203,00 €.

Par ailleurs, AXA n'assure pas les contenants des frigos et réfrigérateurs, alors que GROUPAMA et la SMACL le font.

La SMACL fait une proposition d'assurance globale en cas de sinistre à 15 M d'Euros.

GROUPAMA fait une proposition d'assurance globale en cas de sinistre à 3,5 M d'Euros mais monte jusqu'à 15 M d'Euros pour une option de 59,00 € panan.

En marge de l'examen des trois propositions, le Conseil du SIRP évoque le problème de l'acheminement des denrées entre Bieujac et Saint Pardon de Conques par un agent du SIRP avec son propre véhicule.

Au terme de la discussion et de l'examen des trois propositions, Monsieur le Président demande au Conseil de procéder à la désignation du cabinet d'assurance,

Le Conseil du SIRP vote à l'unanimité pour GROUPAMA avec un seuil de remboursement fixé à 15 000 000 € pour l'assurance bâtiments avec l'option de 59,00 € de plus par an comprise.

IV – Action PEDT / CAF

Monsieur le Président annonce au Conseil du SIRP qu'il poursuit ses investigations sur le dossier en direction de la CAF et de Jeunesse et Sports. Pour cela, il a présenté notre problème à notre député et notre sénatrice. Monsieur le Président signale qu'il a recontacté la CAF et Jeunesse et Sports et qu'il a déposé un nouveau dossier avec une demande de dérogation car notre coordonatrice des TAP, Madame Séverine RISPAIL, possède deux parties du BAFA non validées et une expérience de 6 ans de travail en milieu scolaire. La réponse de Jeunesse et Sport a été de nouveau négative car le BAFA n'est pas validé.

En conséquence, la décision a été prise d'envoyer Madame Séverine RISPAIL en formation BAFA et ce dès la semaine prochaine. Le coût de cette formation s'élève à 1 339,00 €. Avec la validation du BAFA, Madame Séverine RISPAIL sera ainsi agréée Jeunesse et Sports. Dès le début de la formation, une nouvelle demande sera effectuée à Jeunesse et Sports. Madame Séverine RISPAIL intervenant également pour le compte de la Mairie de Castets en Dorthe, Monsieur le Président a rencontré Monsieur Daniel FLIPO, Maire de Castets en Dorthe afin d'évoquer le sujet du coût de la prise en charge de la formation de Madame Séverine RISPAIL. Il est ressorti de cette discussion que la Mairie de Castets en Dorthe prendrait à sa charge la moitié du montant de cette formation, ce qui laisse au SIRP un montant de 700,00 € pour cette formation.

Monsieur le Président informe le Conseil du SIRP qu'il fera une demande de subvention auprès du Conseil Régional ainsi qu'auprès de la CAF dès que le diplôme de Madame Séverine RISPAIL sera validé.

V – Achat ordinateur et logiciel

Monsieur le Président annonce au Conseil du SIRP qu'il convient d'acquérir un nouvel ordinateur ainsi qu'un logiciel pour le poste du secrétariat du SIRP.

Monsieur le Président propose les devis suivants avec ordinateur + pack nomade + pack office:

| | | | |
|---|------------|---|-------------|
| - | JVS | : | 827.10 € HT |
| - | TOULLEC | : | 930.81 € HT |
| - | 3D CONCEPT | : | 826.36 € HT |

Monsieur Jean Philippe BAGUR précise au Conseil du SIRP qu'il est souvent préférable de prendre le matériel informatique fourni par le prestataire du logiciel, pour des raisons à la fois pratiques mais aussi de connaissances spécifiques du matériel employé.

Il s'avère que JVS MARISTEM fourni à la fois le logiciel et le matériel informatique.

Le montant total du logiciel s'élève à 1 650,00 € TTC.

Le Conseil du SIRP demande s'il n'y aura pas de difficultés pour extraire les données de l'ancien logiciel en direction du nouveau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ De valider l'achat d'un ordinateur portable pour le bureau du SIRP avec la société « JVS » pour un montant de 827.10 € HT.
- ✓ Autorise Monsieur le Président à signer les documents nécessaires.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2016.

VI – Délibération modificative

Monsieur le Président signale au Conseil du SIRP qu'il convient de prendre une délibération modificative au sujet de l'étude sur l'aménagement du poste de la secrétaire du SIRP qui revient à un montant de 2 268 €. La subvention étant d'un montant équivalent, il s'agit d'une ouverture de ligne de trésorerie pour payer et recevoir la subvention.

Le Conseil du SIRP, à l'unanimité, vote la délibération.

VII – Questions diverses

Monsieur le Président présente au Conseil du SIRP le projet d'aménagement du poste de travail de la secrétaire du SIRP. La société 3D CONCEPT a fait un devis qui s'élève à 7 808,02 € HT. Cette société a fait l'étude du poste et doit également fournir la subvention. Le dossier reste donc en attente de l'obtention de la dite subvention.

Monsieur le Président informe le Conseil du SIRP qu'à la suite de la démission de Madame Laurence DUFFILOL de son mandat de conseillère municipale de Bieujac, son poste de titulaire restait à pouvoir au sein du Conseil du SIRP. Monsieur Guillaume NORMANT la remplace en tant que titulaire et son suppléant sera Monsieur André BOURREL.

Monsieur le Président signale que les casiers judiciaires de tous les agents du SIRP ont été demandés et qu'ils ont tous été remis.

Monsieur le Président fait part au Conseil du SIRP de la demande des enseignants lors du dernier Conseil d'Ecole de la volonté d'obtenir 10 tablettes numériques (le tout étant estimé à environ 4 000 €).

Madame Mélanie DARRIET demande s'il y a un projet éducatif derrière cette demande. Une demande de projet sera donc soumise aux enseignants au prochain Conseil d'Ecole.

Madame Claire BOBKIEWICZ, secrétaire du SIRP, informe le Conseil que désormais plus de la moitié des payeurs sont prélevés pour le paiement de la cantine.

FIN DE LA SEANCE à 20h30